

Département de Loir-et-Cher  
Arrondissement de Romorantin-Lanthenay  
Commune de SEIGY



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Séance du 15 septembre 2022*

Nombre de conseillers :  
En exercice : 15  
Présents : 14 (+ 1 pouvoir)  
Vote pour : 15  
Vote contre : 0  
Abstention : 0

Date de la convocation :  
08/09/2022

L'an deux mil vingt-deux, le 15 septembre, à 18 heures 15 minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué le 8 septembre 2022 s'est réuni à la mairie dans la salle de conseil, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Françoise PLAT, Maire. La convocation a été affichée le 9 septembre 2022.

**Étaient présents :** Mesdames et Messieurs Françoise PLAT - Yvette MASSET - Guy DUCHOSSOIS - Bruno MAZIOU - Pascal BRAULT - Pedro BÄCHLER - Evelyne CAIL - Jean-Luc ESNAULT - Benoit DEFFIE - Claude DUVOUX - M Sylvain DECOURS - Mme Florence FOUSSIER - Mme Annik MOREL - François VIGREUX.

**Absent excusé :**

M Patrick MOREL ayant donné pouvoir à Mme Annik MOREL

Madame Françoise PLAT, Maire, fait l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer. Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121 - 7 du Code général des collectivités territoriales.

Monsieur Jean-Luc ESNAULT est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

<b><u>N° 56/2022</u></b>	<b>OBJET :</b> <b>APPROBATION DE L'AVENANT A LA CONVENTION AVEC DOM@DOM</b>	1. Commande Publique 1.4. autres Types de Contrats
--------------------------	--	--

Lors de la séance du 08/04/2021, le conseil municipal avait accepté de participer financièrement à hauteur de 40,00 € chez les nouveaux abonnés de la commune à Dom@Dom Téléassistance.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Participer financièrement aux frais d'installation (soit 20 €), et une partie du premier mois d'abonnement (soit 20 €), chez les nouveaux abonnés de la commune de manière systématique (soit un total de 40 euros).
- d'ajouter de nouvelles prises en charge, suite aux nouveautés technologiques mises en place par Dom@Dom, à savoir :

- **Offre Sérénité** : Transmetteur - émetteur - détecteur de fumée : 20 euros ;
- **Offre Mobi'Lib** : Dispositif d'alerte géolocalisable : 15 euros ;

Le montant pris en charge par la commune ne change pas, seules le nombre d'offres où la commune participe augmentent, à savoir :

Montant des installations :

- **Offre Sécurité** : Transmetteur - émetteur : 20 euros ;
- **Offre Sérénité** : Transmetteur - émetteur - détecteur de fumée : 20 euros ;
- **Offre Mobi'Lib** : Dispositif d'alerte géolocalisable : 15 euros ;

Un complément s'ajoute donc à chaque offre pour atteindre les 40,00 €.



La Maire,

Françoise PLAT

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le 19/09/2022 et de la publication le 19/09/2022



La Maire,

Françoise PLAT